

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	24
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	28

Date de la convocation : 30 mars 2022

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLEMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, Mme DOUARD, M. BINDA, M. MIGNOTTE, M. CUEVAS.

**EXCUSÉS** : Mme BAILLY donne pouvoir à M. SAILLARD, Mme BENOIT donne pouvoir à M. TISSOT, Mme BAILLY-BAZIN donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU, Mme LACROIX donne pouvoir à M. CUEVAS, M. EL FAHFOUHI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Arnaud VUILLEMOZ

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Vuillermoz est nommé secrétaire de séance.

---

**M. le Maire.**- Bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons largement le quorum.

L'eau que vous avez sur les tables est en carafe. Vous pourrez en prendre une en partant et ainsi faire des économies puisque l'eau est 40 fois moins chère qu'en bouteille, assainissement compris.

Un reportage à la télé indiquait que le litre d'eau coûtait moins de 1 €, mais c'est sans l'assainissement. À Champagnole, c'est 1,20 €. On est donc à peu près à 3,50 € assainissement compris.

Vous avez tous reçu la convocation en temps et en heure, ainsi que l'ordre du jour.  
Le secrétaire de séance sera Monsieur Arnaud Vuillermoz.

### ***Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2022***

Vous avez reçu par mail, le 8 mars, le PV du Conseil du 17 février.  
Y a-t-il des remarques ? Non.  
Je considère qu'il est adopté.

J'ai les excuses d'Arielle Bailly qui est sur un autre continent. Elle me donne pouvoir.  
Ghislaine Benoît donne pouvoir à Pascal Tissot,  
Sophie Bailly-Bazin donne pouvoir à Cathy David-Rousseau,  
Marine Lacroix donne pouvoir à M. Cuevas.

M. Abdeslam El Fahfouhi est excusé, il voulait également donner pouvoir à M. Cuevas,  
mais c'est un seul pouvoir et il en avait déjà un. Il pouvait le donner à n'importe qui d'entre nous.

### **Remerciements**

Nous avons reçu des remerciements :

- Le Club Rando remercie chaleureusement la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement accordée à leur association.
- La Société d'Histoire Naturelle remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement accordée à leur association, ainsi que la mise à disposition de la salle 12 de l'Espace associatif qui héberge leur bibliothèque et nombre de leurs activités.
- L'Aïkido Club remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement. Cette somme sera allouée à l'achat de matériel.
- L'Association de Tir Sportif Champagnolais remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de fonctionnement. Cette aide permettra d'améliorer les séances de l'école de tir sportif pour les jeunes licenciés.

### **Informations**

La Commission Permanente du Conseil départemental a examiné, au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires 2022 – DST Relance, les demandes de dotation relatives à notre commune suivantes :

- 2 670 € concernant la réhabilitation de l'éclairage public communal,
- 5 570 € pour le remplacement des éclairages du gymnase Jean Galfione en LED,
- 29 795 € à propos du remplacement des éclairages des terrains de football de la Plaine de Jeux des Louataux.

Pour ce dernier, il s'agit d'un chantier de 100 000 € qui va nous permettre de faire des économies d'énergie, sachant que maintenant, les Leds sont aujourd'hui au point, ce » qui n'était pas le cas lors de la construction ; cela doit dater de 2013.

**M. Laithier.** - Conception : 2012. Réalisation : 2013.

**M. le Maire.** - C'est donc une technique qui n'est pas très ancienne et qui n'était pas du tout au point à l'époque. Mais maintenant, en passant tout en Leds, cela va nous faire faire de sérieuses économies.

Donc 29 795 € et nous devrions avoir pareil de la ComCom. Ce qui est toujours bon à prendre !

## **Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal**

Vous avez reçu les décisions prises dans le cadre de la délégation au maire. Ce sont des arrêtés et généralement des renonciations aux droits de préemption.

Il y a l'arrêté concernant la réalisation d'un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté qui avait été la mieux disante. Pascal et la commission des finances avaient donc choisi ce prêt qui est annuel.

**M. Tissot.**- On l'a fait en début d'année car on pensait que les taux des prêts allaient augmenter.

**M. le Maire.**- Et les taux augmentent.

Nous passons à la première commission avec David.

---

## **PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION**

### **1. Modification du tableau des effectifs**

**M. Dussouillez.**- Merci Guy.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

<b>SERVICE</b>	<b>EMPLOI SUPPRIMÉ</b>	<b>EMPLOI CRÉÉ</b>
SERVICES TECHNIQUES	Agent de Maîtrise (35/35 <sup>ème</sup> ) au 30/04/2022	Agent de Maîtrise Principal (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/05/2022
RESTAURANT MUNICIPAL	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 30/04/2022	Agent de Maîtrise (35/35 <sup>ème</sup> ) au 01/05/2022
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 26/10/2022	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> ) au 27/10/2022

La commission Sécurité Personnel et Communication réunie le 29 mars 2022 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider cette modification du tableau des effectifs qui s'établira comme suit : 1 avancement au titre de la Promotion Interne de Catégorie C dans le grade d'Agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> mai 2022, 2 avancements de grade « simples » d'Agent de maîtrise à Agent de maîtrise principal, au 1<sup>er</sup> mai 2022 et de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au 27 octobre 2022."

Est-ce que vous avez des questions ? (Néant).

**M. le Maire.**- Je vais apporter une petite précision étant donné que nous n'avons pas un gros Conseil municipal ce soir. Il s'agit d'un Conseil municipal intermédiaire, le prochain sera plus important avec le compte administratif.

Pour agent de maîtrise et agent de maîtrise principal, c'est décidé en mairie. Il s'agit d'Olivier Sancerne, le dessinateur.

Pour Monsieur Ecoiffier, qui est l'un des cuisiniers de l'Oppidum qui est passé agent de maîtrise, cela a été accordé par le Centre de gestion. C'est le Centre de gestion qui décide des changements de grade.

Ensuite, pour technicien principal de deuxième classe à technicien principal première classe, c'est décidé également en mairie. Dans le cadre d'emploi, il y a plusieurs grades. Mais quand on change de catégorie, c'est décidé par le Centre de gestion et nous n'avons pas la main. Monsieur Ecoiffier a donc été retenu par le Centre de gestion.

Qui est le technicien principal qui passe 1<sup>ère</sup> classe ?

**M. Laithier.** - C'est Bruno Fas.

**M. le Maire.** - Donc le directeur de l'Oppidum.

**M. Dussouillez.** - Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **2. Convention de partenariat avec le SDIS**

**M. Dussouillez.** - "La réglementation actuelle prévoit que des agents des collectivités territoriales puissent relever de la disponibilité pour formation et de la disponibilité opérationnelle au sein des effectifs du SDIS en qualité de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Six agents de la ville de Champagnole, affectés pour cinq d'entre eux aux ateliers municipaux et pour l'une au restaurant municipal, sont engagés en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Il s'agit de :

- Mathieu Ferreux
- Olivier Cousin
- Jean-Michel Faivre
- Christophe Dornier
- Marion Guillard-Jeannin
- Xavier Poix-Daude

Le volontariat de ces agents, comme l'implication des employeurs, sont essentiels dans l'organisation des secours en France.

Une convention nominative est nécessaire entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura et la ville de Champagnole afin d'établir un cadre réglementaire et régir les autorisations d'absence des Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail.

La commission Sécurité, Personnel et Communication réunie le 29 mars dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces conventions entre la ville et le SDIS du Jura ; vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous devons passer cela au Conseil avant que les signatures officielles se fassent en date du mardi 12 avril au SDIS entre les différentes parties concernées.

**M. Cuevas.** - Un ajout par rapport à ce qu'on a vu en commission. Il y en a cinq sur Champagnole et une sur Nozeroy.

**M. Dussouillez.**- Oui. Celle sur Nozeroy, c'est au cas où elle soit sur intervention avant de venir à son travail, afin qu'elle ne soit pas pénalisée.

Y a-t-il d'autres interrogations ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour ces six agents volontaires.

---

## CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 3. *Marchés de travaux : Aménagement de la rue d'Ain*

**M. le Maire.**- "Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement de la rue d'Ain.

En effet, cette rue, située dans le « vieux Champagnole », nécessite une réhabilitation lourde concernant l'aménagement de la voirie, de l'eau potable, les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées.

Afin de confier l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Ville de Champagnole, une convention a été approuvée par le Conseil municipal le 27 mai 2021.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet Colin.

Les travaux se décomposent en deux lots : Lot 1 – Réseaux humides et Lot 2 – Voirie.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre et le résultat de la consultation est le suivant :

Lot 1 – Réseaux humides : Benetruy TP pour un montant de 259 364,00 € HT

Lot 2 – Voirie : Entreprise SJE Colas France pour un montant de 106 703,00 € HT

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement général, article 215-1 et sur le budget Eau à l'article 2315.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes pièces nécessaires."

C'est une rue qui est en mauvais état.

Cette rue est située dans le vieux Champagnole. Il faut la refaire entièrement. On avait fait analyser un bout de la canalisation, ce qui nous a indiqué qu'elle avait 100 ans. Pour la durée de vie, ils nous ont indiqué 1 an car ils ne peuvent pas mettre moins.

L'assainissement ne sera pas dans notre marché car c'est un marché conjoint que nous avons fait avec la communauté de communes, l'assainissement étant une compétence communauté de communes, elle le finance par une redevance à l'échelle intercommunale.

Il y aura un peu de réseaux pluviaux à changer parce qu'ils sont en très mauvais état, ce qui est une compétence communale. C'est donc dans le marché, mais c'est tout à fait minoritaire par rapport au dossier d'assainissement eaux usées. Lorsqu'on refait l'assainissement eaux usées dans une rue, la nouvelle canalisation devient eaux usées et l'ancienne passe en eaux pluviales.

Nous avons fait une convention le 27 mai avec la ComCom pour confier la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes. Un financement est donc prévu et la communauté de communes remboursera à la ville la part de l'assainissement.

Benetruy est une entreprise avec laquelle nous n'avons jamais travaillé, c'est la première fois. Il se trouve que nous n'avons eu aucune réponse de la part d'entreprise du territoire de la ComCom. Le siège de l'entreprise Benetruy est à Lemuy et auparavant, ils étaient à Montmarlon. Ils ne sont donc pas très loin.

Les deux montants sont légèrement en dessous des estimations, pas de beaucoup parce qu'en ce moment, c'est très problématique pour les entreprises de répondre à des appels d'offres. Ils ne savent pas du tout quelle sera l'évolution des prix. Comme ce sont des prix qui seront révisables, actualisables, on ne sait pas ce que cela va donner, sachant qu'il y a toujours 3 mois de décalage.

(Présentation des travaux sur la rue d'Ain par M. le Maire sur un plan à l'écran).

**M. Grenier.**- Est-ce que ceci va jusqu'à la conduite au bord de l'Ain ?

**M. le Maire.**- Oui. L'eau pluviale ira dans l'Ain et l'assainissement sera repris sur la canalisation qui va à la station d'épuration et qui longe les bords de l'Ain.

Des réunions ont été faites avec tous les riverains. Le projet a ensuite été quelque peu amendé. La partie « piétons » sera séparée par des potelets. On va jusqu'à la fin du domaine public puisqu'après, c'est du domaine privé.

Les arbres seront conservés autant que possible, ainsi qu'un maximum de stationnements sachant que ce n'est pas une rue très passante. Pour les piétons, la norme est de 1m40 au minimum, ceci pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Y a-t-il des questions ?

**M. Grenier.**- Est-ce que le grand mur qui soutient la rue est communal ?

**M. le Maire.**- Oui. Il n'est pas en mauvais état.

Quand un mur de soutènement soutient des terrains privés, il appartient généralement aux terrains privés qui sont soutenus, sauf si c'est indiqué différemment au cadastre. Il peut aussi être là du fait de l'élargissement de la route. À partir du moment où il soutient la route et le domaine public, il appartient au domaine public, donc à la mairie dans ce cas. Il y a en effet un grand mur où sont les arbres.

**M. Grenier.**- Merci.

**M. le Maire.**- Concernant l'approbation des marchés, donc BENETRUY pour 259 364 € et COLAS pour 106 703 €, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

#### **4. Marché de fournitures de denrées alimentaires**

**M. le Maire.**- Nous avons réuni la commission d'appel d'offres et nous étions en appels d'offres européens, malgré que ce ne soit pas de gros montants. Comme on n'est pas dans des travaux mais dans des fournitures, donc des prestations, les seuils sont nettement inférieurs.

"Un appel d'offres ouvert a été lancé concernant la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal, conformément aux articles 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 12 janvier au niveau européen et la consultation s'est achevée le 11 février.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Un rapport d'analyse des offres a été établi et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 mars afin de procéder à l'attribution.

Les prestations sont réparties en 6 lots.

Les candidats retenus par cette commission sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Entreprise</i>
1	Viandes fraîches	Passion Froid
2	Produits surgelés	FMB
3	Légumes pré-cuits surgelés	Transgourmet
4	Produits laitiers	Pro à pro
5	Épicerie	Pro à pro
6	Charcuterie	Passion Froid

Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget annexe du restaurant municipal, article 60623.

Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer les marchés de fourniture de denrées alimentaires avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres."

Qui a fait partie de la commission de dégustation ? Pascal, Arnaud et Ghislaine.

**M. Grenier.**- Il y avait aussi des personnes des services.

**M. le Maire.**- Est-ce que c'était bon ?

**M. Grenier.**- Oui.

**M. le Maire.**- Lorsque le résultat de la commission dit que ce n'est pas cher, mais que ce n'est pas bon, nous ne prenons pas.

Le fournisseur principal de cette année n'a été retenu sur aucun lot. C'est la vie.

Une petite précision. Un producteur local ne peut pas répondre à ce type d'appel d'offres car il ne peut avoir ni la quantité, ni tous les produits. Toutefois, nous nous réservons la possibilité d'acheter en circuit court quelques produits.

J'ai toujours dit à Bruno Fas que je préférais qu'il achète de l'agneau local plutôt que de l'agneau bio néo-zélandais. Mais nous ne pouvons pas tout acheter en local.

Comment fait-on pour le bio ?

**M. Laithier.**- Nous respectons la nouvelle loi Egalim en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à savoir que l'on doit proposer au moins 50 % de produits durables ou sous signe d'origine de qualité, donc un label, une AOP, dont au moins 20 % de produits bio. Ce sont les nouvelles règles en restauration collective publique.

Ce marché doit respecter ces quotas.

**M. le Maire.**- Les producteurs locaux n'ayant pas d'appellations AOP, ils ne peuvent même pas répondre. Quand on veut laver plus blanc que blanc, on peut aussi faire plus de tort, sachant que cette loi Egalim avait également pour but de protéger les producteurs locaux.

**M. Poux.**- Est-ce qu'on a un pourcentage de ce qui peut être pris chez les locaux ?

**M. le Maire.**- Tout dépend des produits. Certains produits ne se trouvent pas chez les locaux. Pour la viande, l'abattoir appelle généralement Bruno Fas pour lui proposer ce qu'il y a de disponible.

Pour les yaourts par exemple, l'ENIL Bio ne peut pas répondre au marché puisqu'ils n'ont rien d'autre à proposer.

Le pain est pris dans les boulangeries champagnolaises. On peut également avoir des fruits et légumes chez les producteurs locaux, mais c'est vraiment ponctuel, tout comme pour les poulets.

**M. Grenier.**- Il peut y avoir deux fournisseurs différents qui proposent la même marque de viande.

**M. Poux.**- C'est contreproductif parce qu'on nous incite de plus en plus à manger local, mais on se rend compte que la loi fait que ce n'est pas possible pour une collectivité.

**M. le Maire.**- La règle des marchés publics nous est imposée par le ministère des finances. C'est donc une contradiction des services de l'État.

**M. Poux.**- Je le comprends, mais c'est dommage.

**M. Grenier.**- Au lycée, c'est un groupement interrégional.

**M. Cuevas.**- De toute façon, les locaux ne pourraient pas tout fournir.

**M. Poux.**- Nous sommes dans une région où nous avons beaucoup de produits laitiers, c'est donc tout de même dommage de ne prendre que des yaourts en local.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## ***5. Vente de terrains***

**M. le Maire.**- "Lotissement « Le Grand Parc 2 »

Suite à la viabilisation du lotissement « Le Grand Parc 2 », il convient de se prononcer quant à la cession des parcelles suivantes :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m <sup>2</sup>	Prix TTC
1	2 337 m <sup>2</sup>	M. et Mme Makrani Djamel	50,00 €	134 470,98 €
2	2 063 m <sup>2</sup>	M. et Mme Sonney Alain	50,00 €	118 705,02 €

Le prix est conforme à l'évaluation du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

## Lotissement « Sur Valières »

Il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m <sup>2</sup>	Prix TTC
49	801 m <sup>2</sup>	SCI Perrin représentée par Perrin Thomas	35,00 €	32 386,10 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

### Annulation

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil municipal avait approuvé la cession du lot n° 49 du lotissement « Sur Valières » à Madame Perrin Stéphanie.

Or, cette dernière a fait part de sa décision de renoncer à l'acquisition du lot n° 49.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prononcer l'annulation de la délibération ayant approuvé la cession. Il convient également d'approuver le remboursement de l'acompte versé."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## 6. Vente de garage

**M. le Maire.** - "Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant, issu de la copropriété « Place de l'Amitié n° 3 » :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
3 c	Mme Bogard Sylvie	12 000,00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est conforme à l'évaluation du service des domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'est le dernier garage qui était à vendre.

On comptait bien en vendre 12, mais pour l'instant, on ne peut pas en vendre plus parce qu'il y en a où il y avait un emplacement réservé pour de la construction de stationnement. C'est très bête, mais nous n'avons pas le droit de vendre, malgré que nous ayons fait du stationnement.

Nous ferons sauter cet emplacement réservé lors de la prochaine révision du PLU qui se fera avant le PLUi. Mais là, ils sont partis à la location. Comme il y en avait besoin, ce n'est pas un souci.

Ceci nous fait un petit déficit dans les affaires globales des garages. J'en avais prévu 12 mais ce sera 10 à cause de cela.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **7. Vente de matériel**

**M. le Maire.** - "Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée le 4 avril 2022 concernant un tracteur surbaissé de marque Carraro mis à prix à un montant de 2 000,00 €. La vente a été conclue pour un montant de 9 700,00 € par M. Perrissin-Fabert Frédéric.

Ce montant étant supérieur à celui consenti par la délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées ci-dessus et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Monsieur Perrissin-Fabert Frédéric est de Haute-Savoie.

Flavien, bravo et merci pour cette vente. Nous avons généralement meilleur temps de vendre nos engins sur les plateformes spécialisées que de les faire reprendre pas ceux qui nous vendent le nouveau matériel.

Y a-t-il des questions ? (Néant).

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **8. Avenant au bail avec T.D.F.**

**M. le Maire.** - Ceci concerne le petit pylône. Pour le gros pylône, qui est en haut, on ne loue pas le terrain parce que TDF est propriétaire du terrain. Le petit pylône, qui est à mi-côte, se trouve sur un terrain champagnolais qui appartient à la Ville, puisque le Mont-Rivel appartient à la Ville.

TDF voudrait bien acheter le terrain, très certainement pour rien. Nous, nous souhaitons le louer.

"Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 19 février 2004, un bail a été établi le 12 mars 2004 entre la Ville de Champagnole et TéléDiffusion de France (TDF). Ce bail a pour objet la location d'un terrain issu de la parcelle communale cadastrée section BP n° 51, lieu-dit Grange Burgille et supportant un pylône et des installations radio-électriques pour les réseaux de téléphonie mobile.

Le bail avait été consenti pour une durée initiale de 12 ans, avec renouvellement pour une même durée en contrepartie d'un loyer annuel d'un montant initial de 1 401,43 €.

Un avenant avait été conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2016 après en avoir délibéré le 8 décembre 2015 pour changer les conditions de révision du loyer.

Au vu de l'essor du développement du numérique et de l'utilisation accrue de l'équipement, les termes de la convention ont été renégociés afin de revaloriser le loyer annuel à 5 000,00 € nets. La révision du loyer est toujours basée sur l'ICC (Indice du Coût de la Construction) et la durée du bail sera de 12 années.

Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant au bail avec T.D.F. et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

**M. Delfau.**- L'antenne appartient à TDF qui sous-loue à des opérateurs de téléphonie tels que Bouygues, Orange ou SFR ou pour de la TNT. On sait que l'usage des données a augmenté, donc leurs recettes également. Il semblait ainsi normal que nous puissions également en bénéficier.

Plusieurs entreprises nous avaient approchés pour nous proposer un bail supérieur, mais c'est tout de même plus simple de continuer avec TDF sachant que l'antenne est à eux. Il s'avère que dans la négociation, c'est eux qui nous ont proposé le meilleur loyer. Le concurrent nous a proposé 4 000 € par an. On y gagne donc un peu.

**M. le Maire.**- Avoir une offre d'un concurrent à 4 000 € nous a permis de faire monter TDF à 5 000 €. C'est donc de l'argent vite gagné.

Merci, Flavien, pour cette belle négociation.

La révision est indexée sur l'indice du coût de la construction qui est généralement supérieur à celui du coût de la vie.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ce bail ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **9. Travaux sur le réseau d'eau potable : demande de subvention**

**M. le Maire.**- Ceci fait partie du marché que nous avons passé tout à l'heure avec Benetruy.

Il y a une part eau potable que nous allons financer avec notre budget annexe eau potable. Comme c'était noyé dans le marché, nous avions omis de demander une subvention.

Nous avions demandé une subvention de l'Etat de 50 %, mais le plan de relance du Département et celui la Communauté de communes continuent d'avancer, ainsi que la DETR. On annule donc notre demande de 50 % sur la DETR pour repasser par le Département, la Communauté de communes, la ville et la DETR. Ce qui fait que l'on baisse la contribution de la ville de 50 % à 25 %.

Comme c'est la ville qui est chargée de s'occuper de ces dossiers-là, elle s'en est aperçue et nous a dit qu'il fallait refaire cela parce qu'il y avait encore 25 % à récupérer.

**M. Dussouillez.**- J'ai transmis notre demande aux conseillers départementaux du canton qui les examineront.

**M. le Maire.**- S'il y a 25 % à récupérer sur 76 000 €, nous prenons !

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

---

## **SIXÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **10. Dénomination de rue**

**Mme Delacroix.**- "Il convient de se prononcer sur la dénomination de rue de la voirie desservant la nouvelle zone artisanale aménagée par la Communauté de Communes sur le site de l'ancienne scierie Bouvet.

Les membres de la commission Affaires Générales, réunis le 29 mars dernier, ont proposé la dénomination suivante : « Rue du Fenu ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette dénomination de rue. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Pourquoi « Rue du Fenu » ? C'est parce que c'est le nom de la zone cadastrale.

**M. le Maire.**- Et c'est le nom du ruisseau. Avant de s'appeler La Londaine, il s'appelle le Fenu à cet endroit.

**M. Vuillermoz.**- Sur Equevillon, il y a aussi une rue du Fenu où se trouve l'abattoir.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas la même commune. Il y a bien des rues de la République partout en France.

**M. Cuevas.**- Tout comme des rues Pasteur.

**Mme Girod.**- Pourquoi ne pas mettre impasse ?

**M. le Maire.**- Cela ne changerait rien.

Que fait-on ?

Est-ce que quelqu'un a une autre idée ?

On pourrait mettre rue de Sapois puisque cela va à Sapois.

**M. Dussouillez.**- Si on met Fenu à l'envers, cela fait rue de l'Unef. (*Rires*).

**M. Tissot.**- Rue du Bois de Sapois.

**M. le Maire.**- On en aura peut-être besoin plus tard dans l'autre zone qui est le lieu-dit du bois de Sapois.

**M. Cusenier.**- Comme cette rue ne dessert que cette zone, on pourrait mettre « Chemin du Fenu ».

**M. le Maire.**- Cela ne va rien changer puisque c'est le nom qui compte.

Celui qui va taper rue du Fenu pour chercher l'abattoir sur internet va chercher sur Champagnole et pas sur Equevillon.

**Mme Delacroix.**- On peut ajourner et reporter à une prochaine commission.

**M. Laithier.**- C'est trop juste pour les déclarations de société.

**M. le Maire.**- On peut mettre rue du bois de Sapois.

**M. Tissot.**- Le bois de Sapois n'existe plus.

**M. Pernot.**- Donc rue de l'ex-bois de Sapois !

**Mme Delacroix.**- Pour éviter la confusion, je propose rue du Bois de Sapois.

**M. Binda.**- Pour moi, il n'y a qu'une rue du Fenu à Champagnole.

**Mme Girod.**- Si tu cherches l'abattoir de Champagnole sur internet, c'est rue du Fenu.

**M. le Maire.**- Madame l'adjointe de la sixième commission, faites-nous une proposition.

**Mme Delacroix.**- Je viens de la faire : Rue du bois de Sapois.

**M. le Maire.**- Nous allons voter.

Qui est pour « Rue du Bois de Sapois » ? C'est à la majorité.

**M. Binda.**- Si on tape « Bas d'Eclesches », où est-ce que l'on tombe ?

Quand je reçois les personnes qui viennent chez moi parce qu'ils se sont trompés de rue, ce n'est pas gênant.

**M. le Maire.**- Là, il s'agit de camions. Et ce n'est pas parce que des bêtises ont été faites il y a 40 ans, qu'il faut en faire encore maintenant.

-----

## **11. Attribution de subvention**

**Mme Delacroix.**- "Le concours national de la résistance et de la déportation a été créé en 1961 avec pour objectif essentiel de perpétuer chez les jeunes la mémoire et de s'en inspirer dans la vie d'aujourd'hui.

Après deux années impactées par la crise sanitaire, les activités reprennent en 2022 ; les établissements scolaires de Champagnole y participent habituellement et l'opération s'achève par une réception et une remise des prix en préfecture, en présence des élus et des associations patriotiques.

Afin de soutenir ce travail de mémoire, la commission Affaires Générales réunie le 29 mars 2022 propose l'attribution d'une subvention de 300 € au Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation du Jura.

Il sera demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour eux.

-----

## **12. Convention de restauration collective**

**Mme Delacroix.**- Il est proposé d'établir un avenant à la convention de restauration collective entre la ville de Champagnole et le Ministère de l'Économie, représenté par la personne habilitée dans le Jura pour les fonctionnaires qui travaillent au service foncier.

Il s'agit de permettre aux agents du service départemental des impôts fonciers, situé rue Victor Bérard à Champagnole, de prendre leurs repas au restaurant municipal, en intégrant la participation financière de leur établissement.

Sur la base d'un repas à 12,60 €, le ministère participe à hauteur de 6,70 €.

La convention prévoit également les modalités de facturation.

Une première convention avait été conclue en 2021 mais les conditions financières sont à présent modifiées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

## HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

### 13. Attribution de subventions aux associations

**Mme Filippi.**- "Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 28 mars 2022, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2022
Valentin Haüy (malvoyants)	100 €
A.C.S.D.A.F. (Association Culturelle et Sportive des Détenus et Accueil Familles)	100 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Secours Catholique	450 €
U.N.A.F.A.M. (Union Nationale de Familles et Amis Malades et/ou Handicapées Psychiques)	300 €
Covoit Job	1 000 €
Entraide et Amitié	11 160 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions et autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

**M. le Maire.**- Est-ce que vous avez parlé de Covoit Job ?

**Mme Girod.**- C'est de la location de voitures.

**M. le Maire.**- C'est de la location de voitures à très très bas prix, par exemple 5 € par jour.

**Mme Girod.**- Pour quelqu'un qui doit se rendre à un entretien d'embauche, par exemple.

**M. Cuevas.**- Comment cela se présente-t-il ? C'est situé où ?

**M. le Maire.**- C'est situé à Champagnole.

Il faut demander à tes colistiers qu'ils aillent aux commissions puisque cela a été évoqué en commission.

**M. Cuevas.**- Oui, c'est vrai.

**M. le Maire.**- On va donner les réponses pour tout le monde.

L'initiateur de Covoit Job est notre assistant social qui a eu l'occasion d'avoir des voitures pour du don de voiture par un garage dijonnais à l'origine, des voitures en état. Cela s'est mis en route lorsqu'il y a eu des voitures de brûlées aux Pléiades. Une dame et sa fille avaient une voiture en commun pour se rendre au travail et elle a été brûlée.

Cela devait se mettre en place d'ici 2 ou 3 mois. Il y a donc eu une accélération et cela permet à des personnes à qui il arrive un problème de ce type, ou qui n'ont pas de voiture pour se rendre à un rendez-vous pour du travail, qui ont bien sûr un permis de conduire, d'avoir une voiture de mise à disposition.

Ce n'est donc pas pour partir en vacances.

**Mme Girod.**- Ils prévoient aussi une camionnette pour faire éventuellement des déménagements.

**M. le Maire.**- Et également des scooters.

**M. Grenier.**- Où est le parc de véhicules ?

**M. le Maire.**- Je crois que c'est à Champagnole et à Poligny.

C'est de l'ordre de 5 à 7 € la journée pour une voiture.

Je descends régulièrement à Lons et je vois des scouts de personnes qui viennent travailler au SIDOM où c'est marqué « Air ». L'association Air a donc également des scooters à disposition de personnes en réinsertion, par exemple, pour 1 € par jour. S'il n'y avait pas cela, ce sont des personnes qui viendraient à pied ou à vélo.

Ceci devrait donc se développer afin d'aider ceux qui n'ont pas de véhicule pour aller au travail.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? (*Néant*).

**Mme Filippi.**- Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

**M. le Maire.**- Merci Brigitte.

---

## NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

### **14. Fixation du taux de la T.E.O.M.**

**M. Tissot.**- "Chaque année, les communes ayant opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent en fixer le taux avant le 15 avril.

La Direction Départementale des Finances Publiques a transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2022, soit 10 249 711 € (9 852 374 € en 2021).

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a fixé la contribution globale de la Ville à 623 154 € pour l'année 2022 (620 046,00 € en 2021).

Ainsi, afin de pouvoir financer la contribution globale de la Commune de Champagnole et après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux de T.E.O.M. à 6.15 % en 2022 (pour rappel : 6.35 % en 2021 et 6.15 % en 2020)."

Nous adaptons la taxe en fonction de ce qu'on nous demande.  
Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire.**- J'ai une remarque.

Nous avions 10 249 000 € d'assiette pour 9 850 000 €, l'assiette augmente donc. C'est dû à la réévaluation des bases par l'Etat (3,4) et également à l'augmentation de notre assiette par rapport à la construction.

Ensuite, nous avons une augmentation de la contribution à donner au SICTOM, du moins c'est la communauté de communes qui redonne, après, au SICTOM. Là, on passe de 623 154 € à 620 046 €. C'est dû à l'augmentation de la population puisqu'on n'a pas augmenté les tarifs du SICTOM de 2021 à 2022.

On avait 6,15 en 2020, 6,35 en 2021 parce que les tarifs avaient été augmentés et on redescend à 6,15 du fait de l'augmentation de notre assiette de base d'imposition. Sachant que 6,15 est un taux qui est bas par rapport à celui de la ComCom Arbois Poligny Salins qui est de l'ordre de 7-8.

C'est de cette façon qu'il faut analyser les chiffres.

**M. Grenier.**- Ce n'est donc pas uniforme au niveau du Département ?

**M. le Maire.**- Non, c'est uniforme au niveau de chaque ComCom, sachant que c'est guidé par le SICTOM qui facture à la ComCom et c'est 70 € par habitant à peu près. Nous sommes à 73 € parce que nous sommes considérés en individuel.

**M. Tissot.**- 6,15, c'est bas, mais c'est stable.

**M. le Maire.**- C'est l'avant-dernière année parce qu'on est obligé d'unifier au niveau de la ComCom à partir de 2024. On votera donc encore à Champagnole en commune en 2023 et à partir de 2024, ce sera une redevance ou une taxe. On verra ce que décide le conseil communautaire.

C'était 2022, 5 ans après la loi NOTRe de 2017, et cela a été repoussé de 2 ans à cause du Covid, ceci afin de laisser le temps aux collectivités de faire les démarchages qu'elles voulaient faire.

C'est donc l'avant-dernière année que l'on vote ce taux, ce qui ne va pas changer grand-chose.

**M. Tissot.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

-----

## **15. Garantie d'emprunt de la SCIC HLM La Maison Pour Tous**

**M. Tissot.**- "Afin de compléter le financement de l'opération de transformation des anciens bureaux du Foyer Jurassien en 4 logements destinés à la location au 79 avenue de la République à Champagnole, la SCIC HLM La Maison Pour Tous sollicite la ville de Champagnole pour la garantie d'un prêt professionnel de 97 000 € (complémentaire au prêt initial contracté et garanti par la Ville de Champagnole à hauteur de 204 000 €, selon la délibération N° 2021.04.12

validée en séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021) à contracter auprès de la caisse de Crédit Mutuel Champagnole Morez Les Rousses.

La garantie d'emprunt est sollicitée à hauteur de 100 %.

La garantie de l'emprunt sera accordée à hauteur de 100 % à la SCIC HLM La Maison Pour Tous pour le remboursement d'un emprunt de 97 000 € que La Maison Pour Tous se propose de contracter auprès de la caisse de Crédit Mutuel Champagnole Morez Les Rousses au taux fixe de 1.95 % l'an sur une durée de 300 mois, à échéances mensuelles.

Au cas où la SCIC La Maison Pour Tous, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Champagnole s'engagera à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la caisse de Crédit Mutuel Champagnole Morez Les Rousses, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut des ressources nécessaires, ni exiger que la caisse fédérale de crédit mutuel ne discute au préalable avec l'organisme défaillant.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire de la Ville à intervenir au nom de la Ville de Champagnole au contrat de prêt à signer entre la caisse fédérale de Crédit Mutuel et la SCIC La Maison Pour Tous."

Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire.**- Oui. Les finances de La Maison Pour Tous, Monsieur le Président, sont-elles suffisamment saines pour que nous puissions signer un tel cautionnement ?

**M. Pernot.**- Tout devrait bien se passer.

**Mme Rigoulet.**- Je ne comprends pas le début de la phrase où il est dit que c'est destiné à la construction.

**Mme Delacroix.**- C'est la transformation d'anciens bureaux en logements.

**Mme Rigoulet.**- Pourquoi appelle-t-on cela une construction ?

**Mme Delacroix.**- C'est marqué « transformations ».

**Mme Rigoulet.**- Il est aussi marqué « quatre logements destinés à la construction ». Je ne comprends pas cette phrase.

**M. Laithier.**- C'est la transformation de locaux et pas la construction.

**M. Pernot.**- La Maison Pour Tous n'en est pas responsable.

**Mme Delacroix.**- C'est peut-être « location ».

**M. Laithier.**- Oui, c'est « destinés à la location ».

**Mme Rigoulet.**- Oui, cela paraît logique.

**M. Tissot.**- Laurent, peux-tu nous redire le taux qui a été fait pour les 204 000 € ?

**M. Laithier.**- 1,45 %.

**M. Tissot.**- Cela a donc faiblement augmenté. Le marché s'est un peu tendu.

**M. Mignotte.**- Tout dépend aussi de la durée.

**M. Laithier.**- C'est la même, c'est toujours 25 ans.

**M. Pernot.**- On est là seulement sur une logique de garantie. Donc ne vous inquiétez pas, il n'y aura rien à payer. Vous pouvez voter sereinement.

**M. le Maire.**- Tous les prêts des offices HLM sont cautionnés par les communes sur lesquelles la construction ou la transformation se réalisent.

**M. Tissot.**- L'encours dépasse 7 millions.

**M. le Maire.**- Je ne sais pas pourquoi la loi impose ces cautionnements.

**Mme Girod.**- C'est parce que ce sont des logements sociaux.

**M. Pernot.**- Ici, pas tellement puisqu'ils sont déplafonnés.

**M. Dussouillez.**- Ceux de la Champagnolaise ont été bien vendus.

**M. le Maire.**- Depuis que je suis au Conseil municipal, j'ai toujours vu cautionner tous les prêts des offices HLM.

**M. Tissot.**- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je passe au vote :

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

---

## HORS COMMISSION

### **16. Modification de la composition d'une commission**

**M. le Maire.**- "Par demandes en date du 20 février 2022 et du 31 mars 2022, et au nom de son groupe, Monsieur Philippe Cuevas sollicite les changements suivants :

- 8<sup>ème</sup> commission Cohésion Sociale :

M. Philippe Cuevas remplace M. Abdeslem El Fahfouhi

- 10<sup>ème</sup> commission Jeunesse, Évènementiel :

M. Philippe Cuevas remplace M. Abdeslem El Fahfouhi

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification de la composition de ces deux commissions."

C'est votre décision, cher ami.

**M. Cuevas.**- Oui.

**M. le Maire.**- Nous allons donc la valider.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Philippe, tu vas avoir beaucoup de travail !

-----

### **17. Subvention à l'association Jouef 39**

**M. le Maire.** - "L'association Jouef 39 va organiser les 16 et 17 avril 2022 à l'Oppidum la seconde expo-bourse, après le succès de la première édition qui avait eu en 2019.

L'entrée sera libre ; l'événement comportera notamment des expositions des premiers trains Jouef, la présentation de différentes maquettes et circuits, des animations.

L'association a sollicité plusieurs partenariats pour couvrir un budget prévisionnel de 10 100 € pour cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par la ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Jouef 39 pour l'organisation de l'expo-bourse de Jouef. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

**M. Grenier.** - Il me semblait que l'entrée était à 1 €. C'est ce qui est marqué sur l'affiche.

**M. le Maire.** - Entre 1 € et une entrée libre, cela ne change pas grand-chose.

Il me semble qu'ils ont fait 3 000 personnes.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Avez-vous tous reçu votre convocation pour la tenue des urnes pour les élections ? (*Approbation générale*).

Dates à retenir :

- Le 8 avril : date de la soirée cabaret de l'école de musique. Pour ceux qui veulent s'inscrire, c'est toujours une bonne soirée.

- Le 16 avril : salon Jouef 39.

- Prochain Conseil municipal : le jeudi 19 mai.

- Le Tour du Jura le 16 avril prochain. L'épreuve partira de Champagnole pour rejoindre Nozeroy. Ce sera 169 km, course en totalité sur la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura. La communauté de communes prend en charge la partie financière et les services municipaux se chargent de la logistique. Le départ sera donné à 10 heures Avenue Edouard Herriot, vers les bureaux de la communauté de communes.

Monsieur le Président, qu'as-tu à nous dire là-dessus ?

**M. Pernot.** - Il faut profiter du 16 avril pour voir notre territoire pleinement valorisé par la présence des équipes de télé de la chaîne de l'Équipe, anciennement L'équipe 21, sur le canal 21.

J'espère que ce sera un véritable succès. Comme il y a des équipes majeures qui participeront, tout laisse penser que ce Tour du Jura sera une véritable promotion pour la communauté de communes et le Jura. C'est d'ailleurs pour cela que le Département du Jura et la communauté de communes Champagnole Nozeroy financent fortement cette belle course.

L'année dernière, c'était sur le secteur de Lons. Cette année, c'est chez nous. Après, tout laisse penser que cela pourrait être sur Poligny puisque le conseil communautaire de Poligny Arbois Salins a décidé de répondre favorablement à la demande des organisateurs pour l'année prochaine.

Nous allons jouir pleinement du moment sur 2022, avec retransmission de premier niveau et avec une ville merveilleuse pour le départ et une ville remarquable pour l'arrivée. Nous sommes donc heureux !

*(Affichage du parcours à l'écran).*

Ce parcours sera tonique !

Le mercredi suivant aura lieu la Flèche Wallonne. Les équipes professionnelles viennent sur ce parcours pour que certains coureurs puissent bénéficier de l'entraînement nécessaire.

Ce sera donc un grand moment, Monsieur le Maire !

Je remercie la ville et ses services techniques qui feront le nécessaire pour que tout soit parfait à Champagnole pour le départ et qui devraient normalement donner la main à nos amis de Nozeroy pour compléter un peu l'équipe technique de la commune pour accueillir la course à l'arrivée dans les meilleures conditions.

**M. Tissot.**- Quelle devrait être l'heure d'arrivée ?

**M. Pernot.**- 14 heures / 14 h 30. Tout est fait pour être en phase avec la programmation de la chaîne L'Équipe.

**M. Dussouillez.**- Il y aura un accueil-café à Jouef à 9 heures.

**M. Pernot.**- Il est intéressant de souligner – sachant que quand nous avons fait le parcours, je m'y étais particulièrement intéressé – qu'une partie de l'étape du 9 juillet du Tour de France colle parfaitement à ce Tour du Jura puisque la partie Champagnole-Syam jusqu'à proximité des Planches sera le parcours du Tour de France. Après, ils bifurquent pour monter à La Perrière alors que le Tour partira vers le lac des Rouges-Truites.

Le territoire sera en fête, du moins espérons-le.

**M. le Maire.**- Certains ont-ils vu, sur le Facebook de la ville, qu'une étape du Tour de France avait été modifiée ?

**Mme FILIPPI.**- Oui, c'était le 1<sup>er</sup> avril.

**M. le Maire.**- Oui, il était annoncé une demi-étape avec une arrivée en haut du Mont Rivel. C'était un poisson d'avril !

La cérémonie de libération des camps aura lieu le 25 avril, au monument départemental de la déportation. Vous avez l'affiche sur table. C'était le 25 avril 2020, mais cela a été reporté à cause du Covid en 2022.

Nous avions accordé une subvention de 750 € à l'époque.

Y a-t-il des questions diverses ?

**Mme David-Rousseau.**- Il y aura présentation du Conseil municipal des enfants ce vendredi et élection du nouveau Conseil municipal des enfants la semaine suivante.

**M. le Maire.**- Il fallait en effet passer la main puisqu'ils sont là depuis plus de 3 ans.

Nous avons lancé l'appel d'offres du Pumptrack. Cela a été voté en Conseil. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous souhaite une bonne soirée.

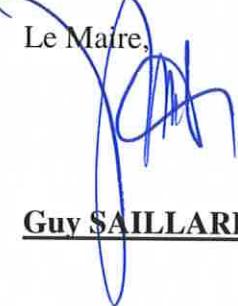
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 57.

Le Secrétaire de Séance,



**Arnaud VUILLERMOZ**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**